

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 13

**Présents :** M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Jean-Paul MORGEN, M. Marc LAUDIE, M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Guy BARRALON.

**Absents :**

M. Jacques BARB, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Michel GARCIA

Secrétaire de séance : M. Pascal GEHANT

**Ordre du jour :** modifié en début de Conseil, convention SIAGEP - point 2 ajouté -\*

**1 - Approbation PV du conseil du 03/12/2010**

**\*2 - Convention SIAGEP**

**3 - Finances - dépenses d'investissement avant vote du budget**

**4 - Ligne LGV: demande de mise à disposition d'une partie de la parcelle boisée à Frais pour fouilles archéologiques**

**5- Dissolution du syndicat de l'autruche**

**6 - Subvention CAD**

**7 - Questions et informations diverses**

**Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint.**

**Il fait part au Conseil des questions et informations diverses soulevées :**

- **Eglise Mennonite**
- **Aéroparc de fontaine.**
- **Point forêts**
- **Médiathèque (expo Renaissance)**
- **Bulletin municipal + invitation réunion du 18/02/2010 20h30 en mairie.**

**\* Le Maire demande au Conseil de modifier l'ordre du jour de cette séance, en insérant en point 2 Convention SIAGEP, n'ayant pas d'objection, ce point est inséré à l'ordre du jour.**

## **1 Approbation PV de la séance du 3 décembre 2010**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance

**Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2010 par :**

**9 POUR - 1 ABSTENTION (M. Marc LAUDIE)**

## **2 Convention SIAGEP**

M. le Maire fait part au Conseil, qu'il a reçu une proposition de convention avec le SIAGEP ayant pour objet la répartition des certificats d'économie d'énergie. La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie (C2E). L'état oblige ainsi les fournisseurs d'énergie à réaliser entre 2011 et 2013 un volume d'économie d'énergie sous peine de pénalités. Les fournisseurs peuvent s'acquitter de leurs obligations par la détention de certificats d'économie d'énergie remis par les Directions Régionales de L'Environnement et de l'Aménagement du Logement ou par l'achat à d'autres acteurs dont les collectivités territoriales ayant mené ces actions.

Afin de mieux bénéficier du dispositif au niveau du Territoire de Belfort, la commission économie d'énergie propose de mutualiser cette action par le biais du SIAGEP pour atteindre le seuil fixé, sur la

base d'un volontariat. Ainsi le SIAGEP se charge d'identifier les opérations éligibles, de récupérer les justificatifs et de négocier avec un opérateur afin de récolter des fonds. Les fonds récoltés seraient ensuite redistribués aux communes participantes sous la forme de subventions pour de nouveaux travaux permettant de générer de nouvelles économies d'énergies.

**Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité souhaite participer à ce dispositif ouvert par le SIAGEP en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2011-2013 et autorise le SIAGEP à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération en provenance des vendeurs d'énergie.**

**Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention et tout document s'y rattachant.**

### **3 Finances - dépenses d'investissement avant vote du budget**

M. le Maire informe le Conseil qu'en vertu de l'article 1612-1 du CGCT, il doit solliciter l'autorisation du Conseil pour procéder avant le vote du budget primitif 2011 et jusqu'au 31 mars 2011 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010.

**A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010.**

### **4 Ligne LGV: demande de mise à disposition d'une partie de la parcelle boisée à Frais pour fouilles archéologiques**

M. le Maire laisse la parole à M. Norbert JOMARD porte parole de la commission forêt.

M. JOMARD rappelle que la Société SEGAT LGV RHIN-RHONE avait dans un premier temps annoncé une emprise pour la ligne LGV d'une surface 87120 m<sup>2</sup> sur la parcelle B n°6 sise sur la commune de Frais, les indemnités de dédommagement étaient calculées en fonction de cette emprise. Actuellement, SEGAT sollicite une autorisation d'occupation temporaire sur cette parcelle permettant des recherches archéologiques par RFF sur la surface impactée par le projet représentant 75370 m<sup>2</sup> soit 1,2 ha en moins. Lors de l'enquête publique, en date du mercredi 15 janvier, les élus n'ont obtenu aucune précision sur cette réduction de parcelle impactée par les travaux pour la LGV. Le conseil ne s'oppose pas à l'exécution des fouilles archéologiques nécessaires, mais demande des explications.

**Le conseil à l'unanimité est CONTRE l'autorisation d'occupation temporaire sur la parcelle B n° 6 sise sur la commune de Frais, en l'absence d'information ne souhaite ne pas donner une suite favorable.**

### **5 Dissolution du syndicat de l'Autruche**

Le Maire rappelle que le rôle du Syndicat de l'Autruche était d'entretenir les cours d'eau des communes adhérentes. Actuellement cette compétence est transférée au Conseil Général. Le syndicat propose sa dissolution n'ayant plus aucune utilité et demande aux communes de valider cette dissolution. Le solde de sa trésorerie étant très faible suite à un problème de détournement, il sera reversé aux communes adhérentes.

**Le Conseil à l'unanimité valide la dissolution du Syndicat de l'Autruche.**

### **6 Subvention CAD**

Le Conseil, lors du dernier conseil municipal avait décidé de reporter la décision pour l'octroi d'une subvention au CAD, n'ayant pas les éléments demandés au niveau du bilan financier.

Suite à la dernière réunion avec les membres du bureau, le bilan financier 2009 a bien été présenté, mais ne correspond bien entendu pas à la gestion de la nouvelle équipe depuis septembre 2010. Le Président avait annoncé un audit des finances à la date de prise de fonction de la nouvelle équipe. Cet audit n'a pas encore été réalisé, aussi le Conseil, dans l'attente de ce bilan, reporte cette décision de demande de subvention.

## **7 Questions et informations diverses**

- **Église mennonite** : L'association a été déboutée de son appel de la première décision du tribunal administratif, qui donnait raison à la commune pour son refus de permis de construire, cette décision est confirmée par la cour d'Appel.
- **Aéroparc de Fontaine** : Lors du dernier comité syndical, les membres du syndicats de l'Aéroparc ont donné leur accord pour un projet immobilier de 30000 m<sup>2</sup> face à la gare du LGV à Meroux. Ce projet est lancé par SEMPAT dont le syndicat détient des parts. Ce projet immobilier permettra de relancer le dynamisme économique régional, entreprises, entrepreneurs, emplois...
- **Forêts** :

Les travaux soumis par l'ONF sont programmés dans un respect de l'aménagement de la forêt.

- programme travaux 2011- l'ONF a transmis le programme des travaux :

- \* travaux sylvicoles au Bromont pour un montant de 1 533 € ht
- \* entretien, dépressage sur la parcelle 18 à Fontaine 3 224 € ht,
- \* travaux de maintenance – peinture de parcellaire sur les parcelles 9-10 à Frais 262 € ht
- \* plantation 1 enfant – un arbre, 594€ ht

En complément du devis de l'ONF de 3 224 € concernant les travaux sur la parcelle 18 à Fontaine, d'autres prestataires seront sollicités.

- coupes de l'exercice 2011

- \* parcelles 5,6,7 et 8 au Bromont, représentant sur une surface de 410 m<sup>3</sup> le relief particulier (terrain en pente) ne permet pas une accessibilité aisée et rend les conditions de coupes et d'extractions difficiles. La commission suggère de vendre en bois façonnés les arbres susceptibles de fournir des grumes et de partager après façonnage le bois aux affouagistes. En procédant ainsi les coupes seraient réservées aux bûcherons équipés et les affouagistes ne se préoccupant que de l'extraction du bois. La vente en bois façonnés permet de minimiser les risques d'accidents, permet d'attirer d'autres affouagistes moins équipés. Dans ces conditions la taxe affouagère serait revue à la hausse, il faudra y inclure le prix de coupe fixé par le bucheron.  
La commission n'a pas encore statué sur le mode de coupe soit en blocs, soit vente sur pieds aux affouagistes comme habituellement, quelques points restent à définir (trouver un bucheron...).

- **Médiathèque** : Le Maire signale qu'une exposition sur le temps de la renaissance se déroulera à la médiathèque du 11 février au 30 mars 2011.

Au programme :

- une démonstration culinaire suivie d'une dégustation le 11 février à 18h30,
- un concert renaissance par les jeunes adultes du département de musique ancienne du conservatoire de Belfort, le concert se prolongera avec une présentation d'instruments anciens.

- Le bulletin municipal de janvier 2011 est disponible, il sera remis aux habitants dès le 29 janvier.
- Une réunion publique se déroulera en Mairie le 18 février 2011 à 20h30.

La séance est levée à 21h 50 mn.

M. le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.  
Ce registre peut être consulté en mairie**